

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 39/014/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 309/02 (ASA 39/007/02 du 17 octobre 2002) et ses mises à jour (ASA 39/008/02 du 29 novembre 2002 et ASA 39/012/2003 du 17 novembre 2003)

*Avertissement* : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

## CRAINTES DE RENVOI FORCÉ / PRISONNIER D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

**THAÏLANDE Sok Yoeun (h), âgé de plus de 50 ans**

Londres, le 28 novembre 2003

Amnesty International craint que Sok Yoeun, qui s'est vu accorder le statut de réfugié par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et qui est détenu pour des raisons d'opinion, ne soit très prochainement renvoyé de force au Cambodge par les autorités thaïlandaises.

Le 28 novembre, une instance d'appel thaïlandaise a débouté Sok Yoeun de son recours contre la décision d'extradition rendue à son encontre. Dorénavant, il pourrait être renvoyé au Cambodge au cours des prochains jours, voire des prochaines vingt-quatre heures. Dans ce pays, selon toute probabilité, Sok Yoeun ne bénéficierait pas d'un procès équitable et risquerait d'être soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture.

L'avocat de Sok Yoeun n'a pas été officiellement prévenu qu'une instance thaïlandaise se prononcerait sur le recours de son client le 28 novembre. Des informations concernant cette procédure ont été communiquées par fax à deux chaînes de télévision thaïlandaises. Sok Yoeun avait formé un recours contre une décision rendue par un tribunal thaïlandais en novembre 2002. Cette juridiction avait ordonné son renvoi au Cambodge, après qu'il eut comparu plusieurs fois devant les autorités judiciaires dans le cadre d'une procédure d'extradition interminable. En 2002, le juge président ce tribunal avait rejeté l'argument selon lequel la demande d'extradition formulée par les autorités cambodgiennes était motivée par des considérations d'ordre politique. Or, Amnesty International estime que cet argument était fondé et que l'accord d'extradition liant la Thaïlande et le Cambodge ne s'applique pas au cas de Sok Yoeun, dans la mesure où ce texte ne prévoit pas la possibilité d'extrader des personnes soupçonnées d'avoir commis des délits ou des crimes politiques.

L'état de santé de Sok Yoeun s'est considérablement dégradé depuis son incarcération dans une prison thaïlandaise, en décembre 1999. Il souffre de troubles oculaires et de problèmes aux genoux ; par ailleurs, il éprouve des difficultés à marcher et il semble qu'il soit profondément déprimé.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sok Yoeun appartient à un mouvement d'opposition cambodgien. Les autorités cambodgiennes attribuent à cet homme la responsabilité d'un attentat à la roquette perpétré en 1998, qui, selon le Premier ministre Hun Sen, était dirigé contre lui. Toutefois, beaucoup considèrent qu'il s'agit d'une accusation dénuée de tout fondement. Deux autres militants d'un parti de l'opposition ont été arrêtés au Cambodge dans le cadre de cette affaire, et ont été détenus au secret pendant six mois dans un centre de détention militaire situé dans la capitale, Phnom Penh. Ils ont été remis en liberté en mars 2000, le magistrat instructeur chargé de leur dossier n'ayant pu recueillir aucun élément permettant de les poursuivre. Les deux militants ont ensuite fui le Cambodge et ont été réinstallés dans un autre pays par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Sok Yoeun a fui le Cambodge en septembre 1999 et demandé l'asile en Thaïlande pour sa famille et lui. Il s'est vu accorder le statut de réfugié par le HCR en novembre 1999 puis a été arrêté le 24 décembre 1999, après qu'un responsable politique thaïlandais se fut plaint que la Thaïlande abritait un « terroriste » cambodgien. Le Premier ministre cambodgien, Hun Sen, avait alors demandé publiquement le renvoi de Sok Yoeun au Cambodge.

Sok Yoeun a initialement été condamné à six mois d'emprisonnement pour être entré illégalement en Thaïlande. Après l'expiration de cette peine, le 26 juin 2000, il est resté en détention dans l'attente des résultats d'une demande d'extradition formulée par le Cambodge, bien que la législation thaïlandaise ne prévoit pas la possibilité d'extrader des personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions à caractère politique.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous profondément inquiet quant à la décision rendue le 28 novembre dernier par un tribunal thaïlandais, selon laquelle Sok Yoeun, qui s'est vu accorder le statut de réfugié par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et qui est détenu pour des raisons d'opinion, pourrait être extradé vers le Cambodge ;

– exhortez les autorités thaïlandaises à ne pas renvoyer cet homme au Cambodge, où il risquerait d'être jugé dans le cadre d'un procès inique, d'être placé en détention au secret et d'être soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture ;

– dites-vous préoccupé par le fait qu'il est maintenu en détention de manière prolongée alors qu'il s'est vu accorder le statut de réfugié par le HCR ;

– rappelez aux autorités thaïlandaises qu'aucun État n'est autorisé à renvoyer une personne dans un pays où elle risque d'être victime de graves violations de ses droits humains ;

– demandez instamment que Sok Yoeun soit libéré immédiatement et sans condition et qu'il lui soit permis de rejoindre sa famille réinstallée par le HCR dans un pays tiers.

**APPELS À :**

**Premier ministre :**

Thaksin Shinawatra  
Prime Minister  
Office of the Prime Minister  
Government House, Pisanulok Road, Dusit  
Bangkok 10300, Thaïlande

**Télégrammes :** Prime Minister, Bangkok, Thaïlande

**Fax :** +66 2 282 8631

**Formule d'appel :** *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

**Ministre de l'Intérieur :**

Wan Muhamad Noor Matha  
Minister of Interior  
Asdang Road  
Bangkok 10200  
Thaïlande

**Télégrammes :** Interior Minister, Bangkok, Thaïlande

**Fax :** +66 2 226 4371

**Formule d'appel :** *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

**Ministre des Affaires étrangères :**

Surakiart Sathirathai  
Ministry of Foreign Affairs  
Saranomya Palace  
Sri Ayudhya Road  
Bangkok 10400, Thaïlande

**Télégrammes :** Foreign Minister, Bangkok, Thaïlande

**Fax :** +66 2 643 5180

**Formule d'appel :** *Dear Foreign Minister,* / Monsieur le Ministre,

**COPIES aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 10 JANVIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION, S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*